



DESCRIPTION DE CONCOURS / CONTEST DESCRIPTION

SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL WORKPLACE SAFETY

NIVEAU SECONDAIRE / SECONDARY



SCNC / OCMT
2020
VANCOUVER

Table des matières

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES.....	3
2. INTRODUCTION.....	3
3. DESCRIPTION DU CONCOURS	5
4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	8
5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6. ÉVALUATION.....	10
7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS	10
8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL.....	12

1 L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. Très importante, la prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles à améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles à votre domaine sont indiquées dans la section 2.4 et/ou 3.2 de la Description du concours, et s'il y a lieu, dans le projet et dans tous les documents liés au projet.

2 INTRODUCTION

Le domaine de la santé et la sécurité au travail (SST) concerne la santé et la sécurité des travailleurs dans leur milieu de travail. Il s'agit de tenir compte de la relation qui existe entre les employés et leurs conditions de travail, leurs tâches, les matériaux et l'équipement utilisés et les répercussions de ces éléments sur la santé et la sécurité dans le milieu de travail.

Un programme de santé et de sécurité au travail efficace comprend des activités qui aident à réduire ou à éliminer les risques de blessure et de maladie dans le milieu de travail. Le concours est basé sur trois (3) activités essentielles à la SST : 1) la détermination des dangers; 2) l'évaluation des risques liés aux dangers; 3) la mise en place de mesures pour éliminer ou réduire les risques.

Pendant deux jours, les concurrents et les concurrentes montreront leurs connaissances et leurs compétences en santé et sécurité au travail en les appliquant dans trois activités.

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<http://skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/emploi/securite-lieu-travail/>

Olympiades 2020 – Description de concours
92 – Sécurité sur le lieu de travail (niveau secondaire)

2.2 But de l'épreuve

Évaluer la compréhension des principes relatifs à la SST et la capacité d'accomplir des tâches relatives à la SST :

- Déterminer les dangers présents dans un milieu de travail et recommander des mesures correctives pour réduire les risques
- Témoigner d'une compréhension de la maîtrise des dangers
- Communiquer efficacement de l'information sur la SST

2.3 Durée du concours

- Deux jours (de 8 h 30 à 16 h 30)
- Trois activités à accomplir en deux jours
- Séance d'orientation
 - Distribution d'un horaire indiquant l'heure et la durée de chaque activité pendant les deux journées du concours à chaque concurrent ou concurrente. Les concurrents et les concurrentes devront respecter cet horaire et être présents à l'heure à chacune des trois activités.
 - Explication de la manière dont les concurrents et les concurrentes se déplaceront seuls ou en petits groupes d'une activité à l'autre.
 - Explication de la notation et de l'évaluation de chaque activité.

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Connaissance des principes de santé et sécurité au travail
- Capacité de repérer et d'évaluer les dangers dans un milieu de travail et de recommander des mesures correctives⁷
- Capacité de repérer et de décrire des mesures de maîtrise des dangers⁷
- Capacité de communiquer efficacement de l'information sur la SST²

Compétences essentielles : ²Communication orale, ⁷Capacité de raisonnement (résolution de problèmes, pensée critique)

3 DESCRIPTION DU CONOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

DOCUMENT	DATE D’AFFICHAGE SUR LE SITE WEB
Projet d’épreuve	Décembre 2019

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes devront effectuer durant l’épreuve

3.2.1 Détermination des dangers⁷ (120 minutes consécutives – 38 % de la note)

- La détermination, l’évaluation et la maîtrise des dangers dans le milieu de travail constituent un principe fondamental de la santé et sécurité au travail (SST).
- Dans l’activité de détermination des dangers, le concurrent ou la concurrente doit repérer des dangers dans un milieu de travail fictif (réunissant des dangers issus de divers types de milieux de travail), qui sera dévoilé au moment du concours.
- Chaque concurrent ou concurrente inspectera le milieu de travail fictif à l’heure qui lui aura été indiquée.
- Pour cette activité, le concurrent ou la concurrente devra :
 - Cerner les dangers
 - Définir le type de danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, psychologique et risque d’accident)
 - Pour chacun des dangers, déterminer le type de la mesure à mettre en œuvre (élimination, substitution, mesure technique, mesure administrative, ou utilisation d’équipement de protection individuelle)
 - Faire une recommandation de la meilleure mesure de maîtrise des dangers
 - Consigner ses conclusions dans le formulaire d’évaluation des dangers⁸
- Les concurrentes et les concurrentes disposeront de 120 minutes consécutives pour accomplir cette activité.⁷
- Plus d’un concurrent et d’une concurrente seront présents dans le milieu de travail fictif en même temps pendant cette activité.
- Les dangers présents dans le milieu de travail fictif sont des reproductions de vrais dangers qui ont été relevés dans des milieux de travail.

- Un projet d'épreuve a été élaboré. Il contient des renseignements supplémentaires pour préparer l'activité.

3.2.2 Recherche des mesures de contrôle de dangers (3,5 heures consécutives – 32 % de la note)

- Les professionnels de la santé et sécurité au travail observent les travailleurs à l'œuvre et repèrent les dangers présents dans le milieu de travail dans le but de réduire ou d'éliminer les risques de blessure ou de maladie.
- Dans le cadre de cette activité, les concurrents et les concurrentes observeront les activités dans plusieurs aires de concours.
- À chacune de ces aires, on leur assignera une mesure de contrôle (choisie par le CTN).
- Les concurrents et les concurrentes devront déterminer les dangers potentiels associés à cette mesure, expliquer les mesures mises en place pour réduire les risques, et effectuer une évaluation des dangers.
- Une fois ces renseignements amassés, ils devront établir une procédure de travail sécuritaire détaillée pour l'une des aires visitées, en vue de maîtriser les dangers et les risques
- Les concurrents et les concurrentes, accompagnés par un juge, examineront des aires de concours sélectionnées par le Comité technique national (CTN). Ces aires de concours seront dévoilées à la séance d'orientation.
- Les concurrents et les concurrentes examineront chaque aire de concours et recueilleront de l'information en vue de répondre par écrit aux questions de la fiche de travail sur les mesures de maîtrise des dangers.
- Voici des exemples de sujets visés par les questions :
 - Les risques liés au travail accompli dans une aire du concours
 - La nature des mesures de maîtrise des dangers observées (élimination ou substitution, mesure technique, mesure administrative ou utilisation d'équipement de protection individuelle);
 - Une description de la mesure de maîtrise du danger (texte et diagrammes) ⁸
 - Les problèmes liés à la mise en œuvre des mesures
- Les concurrents et les concurrentes disposeront de 3,5 heures (210 minutes) pour accomplir cette activité. Chaque groupe de concurrents et de concurrentes sera accompagné dans les aires de concours par un

membre du CTN. Chacun d'eux devra toutefois accomplir l'activité d'une manière individuelle.

- Pour recueillir de l'information sur la maîtrise des dangers, les concurrents et les concurrentes devront utiliser leur sens de l'observation.
- Un projet d'épreuve a été élaboré. Il contient des renseignements supplémentaires pour préparer l'activité.

3.2.3 Recherche et présentation sur la santé et sécurité au travail²

(4,5 heures – 30 % de la note)

- Dans le cadre de cette activité, chaque concurrent ou concurrente se verra attribué **un scénario incluant un danger dans un milieu de travail**. Chacun devra faire une recherche et formuler des recommandations à présenter à un groupe de juges. Ces derniers représenteront l'employeur, et le concurrent ou la concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST.

Conseiller / Conseillère en SST – Contribuer au maintien d'un lieu de travail sain et sécuritaire en mettant en place et en surveillant les systèmes et les procédures de SST dans leur région.

Ses fonctions incluent la gestion des processus administratifs reliés à la SST, la formation du personnel et l'utilisation d'une vaste gamme d'outils et de procédures en vue de mettre en œuvre des programmes de SST et de favoriser la conformité, en vue :

- D'initier, de promouvoir et de mettre en place des activités sur le lieu de travail pour améliorer la SST.
- De contribuer à la mise en œuvre et à la surveillance des mesures de contrôle critiques.⁷
 - Connaissances
 - Analyse et évaluation de l'information
 - Résolution de problèmes
- Le conseiller / la conseillère en SST utilise des compétences en communication et en mobilisation, y compris des compétences en négociation et en gestion de différends, afin d'initier, de promouvoir et d'appuyer des changements.
- Le conseiller / la conseillère en SST utilise des compétences en matière d'encadrement pour améliorer la capacité en matière de SST du personnel opérationnel et de la SST.

- Remarque : Aucun logiciel de présentation ne sera utilisé. Les ordinateurs portatifs et les tablettes seront utilisés seulement pour la recherche de renseignements et la préparation des recommandations.
- Cette activité comprend deux volets :
 - 2,5 heures (150 minutes consécutives) pour effectuer la recherche et la préparation des recommandations à discuter avec l'employeur;
 - 2 heures pour la présentation des recommandations.
- Les concurrents et concurrentes devront se servir de leur propre ordinateur portable ou tablette pour les besoins de la recherche et de la rédaction des recommandations.
- Chaque concurrent ou concurrente recevra un modèle à suivre pour les besoins de cette activité.
- Le document d'épreuve contient des précisions sur la façon de se préparer à cette activité.
- Présentation²
 - L'ordre des présentations sera déterminé par tirage au sort au moment de l'activité.
 - L'évaluation de la présentation portera sur l'organisation et la communication des principaux points de leurs recommandations. Le contenu et la qualité de la présentation seront également notés.

Compétences essentielles – ²Communication orale, ⁷Capacité de raisonnement (planification et organisation du travail, résolution de problèmes, pensée critique), ⁸Utilisation de documents

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Équipement de protection individuelle nécessaire au concours
- Presse-papiers et stylos
- Imprimante
- Cahiers de réponses
- Modèle pour la recherche sur la SST – Volet présentation

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent apporter leur propre ordinateur et un logiciel de leur choix pour le jour 2 du concours. Ainsi, ils travailleront avec du matériel qui leur est familier.
- Les concurrents et les concurrentes qui utiliseront un ordinateur portable ou de bureau emprunté à l'école (plutôt que le leur) devront veiller à ce que l'appareil soit « déverrouillé » afin que des documents et éventuellement des logiciels puissent être sauvegardés ou installés sur le disque dur et qu'une assistance technologique puisse être fournie sur place. Cela pourrait nécessiter un accès aux paramètres CMOS.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire, fournie par les concurrents et les concurrentes) :

- Pantalon long recouvrant les chevilles
- Chaussures à bout fermé

5 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

Dès leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à quiconque aura enfreint une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La présence à ce deuxième atelier n'aura aucune incidence sur le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Aucun ÉPI ne sera requis.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) fournies par Skills/Compétences Canada

- Veste de sécurité
- Protection de l'ouïe

•

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS	/100
Détermination des dangers	38
Recherche des mesures de maîtrise des dangers	32
Recherche et présentation sur la SST	30
Pénalité de retard	(-5)

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS
Pénalité de retard	Les concurrents et les concurrentes doivent : - Assister aux séances d'orientation du jour 1 et du jour 2 - Être à l'heure à chaque activité (détermination des dangers, recherche des mesures de maîtrise des dangers, recherche et présentation sur la SST) - Assister à la clôture du concours
Clés USB	Il est permis aux concurrents et aux concurrentes d'utiliser une clé USB ou autre support de mémoire numérique.
Infrastructure - équipement	Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter un modèle.

Téléphones cellulaires	Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter un téléphone cellulaire, sauf pour écouter de la musique avec un casque d'écoute ou des écouteurs-boutons pendant l'activité Recherche et présentation sur la SST.
------------------------	---

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente aura besoin des services d'un interprète aux Olympiades, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Égalité de notes

En cas d'égalité, le Comité technique national utilisera la procédure suivante pour déterminer le résultat final :

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la détermination des dangers sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la recherche des mesures de maîtrise des dangers sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour la recherche et la présentation sur la SST sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, les modifications apportées par le CTN ne dépasseront pas 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours aux Olympiades canadiennes.

8.4 Règlements des concours

Les règlements des concours aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies sont présentés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Organisme membre	Nom
Alberta – Président adjoint	Craig Skelly
Nouveau-Brunswick	Paul Landry
Terre-Neuve-et-Labrador	Jennifer Wilson
Nouvelle-Écosse	Robin Angel
Nunavut	Barb Heming
Ontario	Geoff Patterson
Île-du-Prince-Édouard	Clare Waddell
Saskatchewan – Président	Brad Compton
Yukon	John Clarke
Colombie-Britannique	Ammar Kavazovic

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com), au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.